FICHE TECHNIQUE

AMMONIAQUE 30% TECH

Date de mise à jour : 01/12/2022 Version FT : 3

USAGES COMPATIBLES : Technique

SPÉCIFICATIONS DE VENTE

Paramètres	Unité	Mini - Maxi	Méthode/Commentaires
Aspect	Liquide,limpide,incolore,à forte odeur caractéristique		
Titre	% m/m	27,5 – 31,0	titrateur

VALEURS TYPIQUES (DONNÉES PRODUCTEURS À TITRE INDICATIF)

Paramètres	Unité	Mini - Maxi	Méthode/Commentaires
Fer	ppm	≤ 3	
Extrait sec	ppm	≤ 25	

INFORMATIONS PRODUIT

Produit de qualité technique. Ce produit ne convient pas pour le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine, Ce produit ne convient pas pour un usage en tant qu'additif alimentaire ou auxiliaire technologique en fabrication de denrées alimentaires.
Ce produit est listé comme constituant autorisé dans les produits de nettoyage des matériaux et objets destinés à être mis au contact des denrées alimentaires selon l'arrêté du 08/09/1999 et actes modificatifs en vigueur.

ORIGINE PRODUIT

Producteur	Multiproducteur

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Conditions de stockage :
Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Chaleur.

Les fiches de données de sécurité sont envoyées par mail selon les dispositions réglementaires lors de l'expédition de nos produits. Elles sont également disponibles auprès de notre force de vente.
Les valeurs physicochimiques caractéristiques mentionnées sur cette fiche sont indicatives et non garanties, les spécifications et résultats des tests étant par ailleurs disponibles sur le certificat d'analyse. Le cas échéant, les concentrations indiquées au point "Propriétés biocides" représentent les concentrations biocides recommandées selon les tests d'efficacités réalisés par des laboratoires agréés. Ces dernières peuvent être adaptées selon les cas d'application.
Les déclarations de ce document proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Elles ne dédouanent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et sont rédigées sur la base de nos connaissances à la date de rédaction. Il appartient à l'acheteur et à l'utilisateur final le cas échéant, de s'assurer seuls et en dernier lieu de l'adéquation du produit au regard de l'usage prévu par leur secteur d'activité et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Litiges : Le tribunal de commerce de Rennes est seul compétent.

Fin du document